

# Rapport de la Présidente du conseil de surveillance

## 1 - Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

### 1.1 - Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance n'a subi aucune modification en 2007 dans sa composition et dans son fonctionnement.

Le conseil est composé de quatre personnes :

- Emmeline d'Audiffret-Pasquier, présidente,
- Vincent Hollard, vice-président, qui font partie du groupe familial Beau,
- Alexandre Delieuze, membre du conseil,
- Jacques de Pontac, membre du conseil, qui sont administrateurs indépendants.

Leurs mandats et fonctions sont mentionnés dans le rapport du directoire.

Les réunions se tiennent au siège social ou en région parisienne et font l'objet d'un calendrier fixé en séance plusieurs mois à l'avance. Les convocations sont faites par écrit au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2007. Les membres du conseil sont présents à toutes les réunions (taux de présence de 88 % en 2007 et 94 % en 2006). Les délégués du comité d'entreprise assistent à toutes les réunions. Les deux commissaires aux comptes ont participé effectivement aux deux réunions portant sur l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Le conseil n'a pas adopté de règlement intérieur. Du fait du petit nombre de ses membres, il a paru préférable de ne pas constituer de comités spécialisés pour traiter l'ensemble des sujets en réunion plénière du conseil.

Cependant, un comité d'audit a été créé au cours de l'exercice 2005, comprenant trois personnes :

- Vincent Hollard, président,
- Jacques de Pontac,
- Marc Léguillette (membre du directoire).

Les mandats des quatre membres du conseil de surveillance arrivent à leur terme avec la présente assemblée générale, aussi nous vous demandons de procéder à la mise en place d'un nouveau conseil.

Alexandre Delieuze ayant décidé de ne pas solliciter son renouvellement, le conseil de surveillance tient à remercier chaleureusement Monsieur Delieuze pour l'intérêt qu'il a porté à Guyenne et Gascogne et pour sa remarquable fidélité au cours de ses dix-huit années de mandat.

Nous vous proposons de renouveler en qualité de membre du conseil pour une durée de six ans :

- Emmeline d'Audiffret-Pasquier,
- Vincent Hollard,
- Jacques de Pontac.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance pour une période de six ans :

- Monsieur Philippe Marini, en remplacement d'Alexandre Delieuze. Monsieur Marini qui exerce d'importantes fonctions politiques et administratives sera administrateur indépendant.
- Monsieur Christian Beau, qui a récemment quitté le directoire de la société dont il était membre depuis 1996, fera bénéficier le conseil de sa connaissance du groupe.
- Monsieur Jacques Le Foll, administrateur indépendant, dont l'expérience dans le monde de la distribution sera précieuse pour notre conseil.

Le nouveau conseil compterait donc trois membres du groupe familial Beau et trois administrateurs indépendants.

Nous vous demandons de fixer le montant des jetons de présence à 120 000 euros par exercice pour tenir compte de l'effectif du nouveau conseil. La pratique de la société consiste en une répartition égale entre les membres du conseil.

### 1.2 - Directoire

Les membres du directoire assistent aux réunions du conseil de surveillance pour présenter leur rapport trimestriel :

- Activité de la société mère et des filiales,
- Situation financière,
- Documents prévisionnels
- Investissements
  - Tableau de financement
  - Résultats,
- Résultats semestriels et annuels,
- Projets d'expansion.

Outre les décisions soumises légalement à autorisation du conseil de surveillance, le directoire consulte le conseil de surveillance pour l'acquisition et la cession d'immeubles, la prise de participation, l'achat et la vente de fonds de commerce.

Le directoire a, par ailleurs, mis en place des délégations de pouvoirs et de responsabilités au profit des membres du comité de direction qui permettent à l'entreprise de fonctionner avec une organisation hiérarchique simple.

### 1.3 - Rémunérations des mandataires sociaux

Ces rémunérations, détaillées au paragraphe 3.2 du rapport du directoire, ne comportent pas de part variable :

- elles sont fixes pour les membres du conseil de surveillance,
- indexées sur le plafond de la Caisse des Cadres pour les membres du directoire, plus un avantage en nature pour véhicule de fonction.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions. Les membres du directoire perçoivent une indemnité de départ en cas de cessation de leur mandat ouvrant droit à pension de retraite.

## 2 - Procédures de contrôle interne

### 2.1 - Objectifs du contrôle interne

Le système de contrôle interne de Guyenne et Gascogne suit les recommandations du cadre de référence élaboré à l'initiative de l'Autorité des Marchés Financiers. Il a pour objectif la maîtrise des activités et des risques :

- conformité aux lois et règlements,
- respect des objectifs fixés par le directoire,
- bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux assurant la sécurité des personnes et des biens,
- fiabilité des informations financières.

### 2.2 - Organisation et modes opératoires

L'organisation de la gouvernance (conseil de surveillance et directoire) fournit un cadre qui permet de contrôler, lors des réunions trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs. Ces derniers sont fixés en début d'exercice et revus à l'occasion des résultats semestriels. Le conseil de surveillance est assisté par un comité d'audit.

Les responsabilités et les pouvoirs sont formalisés par un organigramme et des délégations de pouvoirs.

- Le comité de direction, composé des membres du directoire et des directeurs des branches hypermarchés, supermarchés et logistique, s'assure que la politique et les résultats de la société sont conformes aux objectifs fixés.
- Le comité de gestion, auquel participent tous les responsables du siège, vérifie les résultats mensuels de la société et s'assure de leur cohérence grâce au suivi d'un processus budgétaire clairement défini.

La politique de gestion des ressources humaines, contrôlée par le comité de direction, utilise des outils communs à l'entreprise :

- plan de formation,
- entretiens professionnels,
- gestion des risques professionnels,
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le système d'information est contrôlé par le service informatique du siège qui gère l'ensemble des logiciels et des réseaux de la société.

## 2.3 - Diffusion des informations

### 2.3.1 - Processus de communication interne

Le reporting des informations est réalisé en interne par le fonctionnement régulier des différentes structures :

- Branches hypermarchés et supermarchés :  
réunion des directeurs,  
animation du réseau par les permanents du siège,  
communication permanente entre les magasins et les branches diffusant toute information significative.
- Comité de gestion : réunions mensuelles assurant un échange d'informations entre les magasins, les entrepôts et les services du siège.
- Comité de direction : réunions limitées au directoire et aux directeurs de branche.
- Présentations trimestrielles du directoire au conseil de surveillance.

### 2.3.2 - Informations comptables et financières

#### Comptes sociaux :

Les comptes sociaux sont établis à la fin de chaque semestre par le service comptable du siège.

Les informations parviennent des différents sites d'exploitation suivant un planning très précis édicté par la direction financière.

Le service comptable applique une procédure de contrôle et d'évaluation des actifs et effectue l'analyse des risques.

Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion (contrôle budgétaire) et les écarts éventuels sont analysés.

La qualité de l'information comptable est garantie par ce contrôle, ainsi que par la conformité à la réglementation.

#### Comptes consolidés :

La direction financière de la société analyse les comptes de Sogara avec les responsables de Carrefour France.

Elle reçoit également les informations comptables du siège de Centros Comerciales Carrefour.

La consolidation proprement dite est réalisée par le service comptable du siège avec l'assistance d'un consultant extérieur.

#### Information financière :

Les informations comptables (comptes sociaux et comptes consolidés) sont arrêtées par le directoire, le secrétaire général assurant la mise en forme de l'information financière.

Cette information est validée par le conseil de surveillance avant d'être diffusée, avec l'assistance d'une agence de communication, aux analystes financiers, aux investisseurs et à la presse financière.

## 2.4 - Gestion des risques

La société Guyenne et Gascogne organise sa politique de gestion des risques autour de deux axes : recensement des risques et formation du personnel.

Un recensement des principaux risques, internes ou externes, auxquels est exposée la société a permis d'établir une cartographie, suivant leur impact potentiel et leur probabilité de survenance :

- sécurité des personnes et des biens,
- sécurité alimentaire et sanitaire,
- risques environnementaux,
- risques de fraudes et agressions,
- risques informatiques,
- risques de concurrence,
- risques financiers de marchés,
- risques liés à l'environnement légal.

Un questionnaire d'autoévaluation, diffusé aux responsables opérationnels de la société, a permis de les sensibiliser à la gestion des risques et de mesurer le niveau de maîtrise du processus de contrôle.

Dans chaque hypermarché, un cadre est responsable de la sécurité ; dans les supermarchés, les directeurs de magasin sont assistés dans cette fonction par un responsable du siège.

La société a développé la formation des personnels responsables aux notions de sécurité en magasins et en entrepôts, et particulièrement au respect des conditions sanitaires des produits proposés à la vente (respect de la chaîne de froid, hygiène, traçabilité).

Par ailleurs, la société s'est engagée dans des programmes de développement durable qui permettent d'améliorer la gestion de certains risques opérationnels (sécurité, risques environnementaux).

## 2.5 - Les activités de contrôle

### 2.5.1 - Contrôle décentralisé en entrepôts et magasins

- Contrôle à la réception des marchandises (quantité, qualité, prix d'achat).
- Contrôle des conditions de ventes (tarifs, opérations commerciales, charte d'enseigne).
- Contrôle des marges :  
lutte contre le vol grâce aux portiques de détection des caisses,  
comptage des caisses,  
inventaires physiques permanents à l'entrepôt,  
inventaires mensuels pour les produits frais,  
inventaires généraux semestriels et annuels.
- Résultats mensuels des magasins transmis au contrôle de gestion.
- Contrôle « hygiène et sécurité » effectué par des laboratoires spécialisés ou par un permanent du siège.

### 2.5.2 - Contrôle centralisé au siège social :

- Rôle des branches :

Des responsables (permanents), affectés aux directions hypermarchés et supermarchés, sont en charge du suivi des marges des magasins ; ils fixent les prix de vente en fonction des situations locales et de la réglementation économique.

- Service social :

Le service social recueille, vérifie les éléments de paye fournis par les différents sites, établit la paye. Il est garant de l'application de la législation sociale.

- Service comptable :

Le service comptable contrôle les éléments reçus des magasins, entrepôts et services centraux (contrôle de pièces et de cohérence), avant l'enregistrement, le paiement et la justification des comptes.

En liaison avec le service trésorerie, il s'assure de l'encaissement des recettes et des avantages différés, et du suivi des règlements fournisseurs.

- Contrôle de gestion :

Le contrôle de gestion organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Il assure, après vérification des éléments reçus des différents sites, la production du compte de résultat mensuel société : contrôle de cohérence, suivi budgétaire.

Il rédige l'ensemble des procédures appliquées dans la société et s'assure, avec l'assistance des commissaires aux comptes, de leur application.

- Systèmes d'information :

Les locaux techniques du service informatique (Bayonne et Labenne) sont protégés par des dispositifs de sécurité incendie et anti-intrusion. Les éventuelles interruptions d'activité provoquées par des incidents sont suivies par le constructeur.

Les réseaux locaux sont gérés et contrôlés par le service informatique de la société, alors que le réseau externe, intégré au réseau Carrefour, bénéficie de la sécurité de ce dernier.

## 2.6 - Le pilotage du contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne permet d'analyser les incidents constatés et de mettre en place des actions correctives. C'est ainsi que les contrôles hygiène et sécurité font l'objet de compte-rendus dont les points de faiblesse sont suivis dans les magasins.

Un questionnaire de contrôle interne élaboré par le contrôle de gestion a été diffusé aux magasins et aux services centraux ; il a permis de rédiger une synthèse des points forts et des points faibles.

De même, les travaux et recommandations des commissaires aux comptes en matière de contrôle interne sont pris en compte par le comité de direction.